



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2024

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13	
Présents :	10	(9 à 20h15)
Pouvoirs :	01	
Votants :	11	(10 jusqu'à 20h40)
Date de convocation :	20/11/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept Novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

Etaient présents : M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme OURY Dominique. Mme NIZARD Véronique (arrivée à 20h40 Vote à partir de la D2024/67).

Pouvoirs : M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT Jean-Luc.

Absents : M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David.

Mme FOUSSEREAU Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2024 est approuvé.

DCM 2024/066– PERSONNEL COMMUNAL **ENGAGEMENT SUR UN AVANCEMENT DE GRADE**

Mme le Maire annonce qu'un adjoint technique remplira les conditions pour bénéficier au 01 janvier 2026 d'un avancement au grade d'agent de maîtrise en promotion interne. Ce dernier a sollicité lors de son entretien annuel l'avis de la commune sur cette éventuelle nomination afin de prévoir son avenir professionnel.

Elle sollicite l'avis des membres présents sur ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des incidences de cette proposition et en avoir délibéré, décident par 10 voix pour à s'engager :

- **À proposer la candidature de l'agent concerné pour inscription par le CDG 41 sur la liste d'aptitude 2026 ;**
- **À créer le poste d'agent de maîtrise au vu de la liste d'aptitude qui sera établie.**

DCM 2024/067– PERSONNEL COMMUNAL **AVENANT POUR RÉÉVALUATION DE RÉMUNÉRATION** **D'UN AGENT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL**

Mme le Maire rappelle le recrutement d'un adjoint administratif contractuel en 2022 pour assurer l'accueil de la nouvelle agence postale communale et le soutien au secrétariat de mairie, sur un temps non complet de 17/35^{ème}.

Ce poste était ouvert sur la base de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

Mme le Maire propose de réévaluer la rémunération par avenant en tenant compte :

- De la prise de compétences de l'agent concerné (en urbanisme, élections, facturation cantine) ;
- De l'accroissement progressif des responsabilités confiées.

Les membres du Conseil Municipal, vu l'avis motivé et après en avoir délibéré, décident par 11 voix pour :

- **De réévaluer la rémunération de l'adjoint administratif contractuel en cours de contrat**

- En lui attribuant le 3^{ème} échelon de l'échelle C1
- A compter du 01 décembre 2024 ;
- D'autoriser Mme le Maire à rédiger et signer l'avenant découlant de cette décision. ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

- DCM 2024/068– PERSONNEL COMMUNAL
AVENANT POUR HEURES COMPLÉMENTAIRES
D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Vu la délibération N° 2024/42 créant 3 postes d'Adjointes Techniques Territoriales,

Considérant le CDD conclu le 07 Août 2024 sur un poste à temps non complet de 18.5/35^{ème} ;

Considérant que l'agent sera en charge des états des lieux de la salle de convivialité,

Les membres du Conseil Municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré, décident par 11 voix pour :

- **De modifier l'article 7- rémunération- du CDD en y adjoignant le paragraphe suivant :**

« Les heures complémentaires sont autorisées et rémunérées sur la base de :

Montant annuel du traitement brut »

1820 x (18.5/35)

- **D'autoriser Mme le Maire à rédiger et signer l'avenant découlant de cette décision ;**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget.**

DCM 2024/069– PERSONNEL COMMUNAL
ANNULLATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024/47 PORTANT SUR
LA PSC PRÉVOYANCE

La délibération N° 2024/47 du 04 septembre 2024 a appelé les remarques suivantes :

1- De la part des services préfectoraux :

- La décision sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire- prévoyance ne peut être prise avant la réception de l'avis du Comité Social Territorial ;

2- De la part du Centre de Gestion :

- La décision proposée est juridiquement irrégulière au motif que seules des modulations d'ordre social peuvent être retenues.

Les membres du Conseil Municipal, entendu ces remarques et après en avoir délibéré, décident par 11 voix pour :

- **D'annuler la délibération N° 2024/047 du 04/09/2024 ;**
- **De proposer une modulation de la participation employeur aux contrats de prévoyance sur la base de la composition familiale ;**

- **De présenter au CST un projet avec les montants de participation suivants :**

- | | |
|---|-----------------------|
| ○ Famille sans enfant à charge | participation de 07 € |
| ○ Famille avec 1 enfant à charge | participation de 10 € |
| ○ Famille avec 2 ou plus enfants à charge | participation de 18 € |

DCM 2024/070– LOGICIEL DE FACTURATION AUX FAMILLES
- ACCORD DE MUTUALISATION

Le prestataire informatique de la commune a informé de la fin de maintenance programmée du logiciel FacFam pour la facturation de cantine le 31/12/2025.

Une proposition sur un nouveau logiciel BL Enfance a été émise. Après négociation, ce dernier peut être mutualisé avec le SIVOS Authon-Prunay pour sa facturation de garderie permettant de diviser par deux la charge du contrat.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition commerciale de Berger-Levrault et après en avoir délibéré, décident par 03 voix pour et 8 abstentions :

- **De retenir l'offre de Berger-Levrault pour un contrat BL.Enfance aux conditions suivantes :**
 - o Contrat de services de 3 ans ;
 - o Migration des données de Fac Fam vers BL Enfance ;
 - o Coût annuel total 1.890 € HT ;
 - o Frais de paramétrage à l'installation (720 € HT) -remise de 30% accordée soit 504 €
 - o Mise en service pour la rentrée de septembre 2025.
- **D'accepter la mutualisation de ce contrat avec le SIVOS Authon-Prunay selon la délibération concordante du 08/10/2024 jointe en annexe et ;**
- **de prendre en charge pour moitié le coût annuel de ce contrat ainsi que le paramétrage au vu du nombre d'enfants concernés (95 pour la garderie et 100 pour la cantine) soit**
 - o Paramétrage année N :252 € Authon et 252 € SIVOS (avec remise négociée de 30%)
 - o Contrat annuel : 945 € Authon et 945 € SIVOS (sur 3 ans).
 - o **D'autoriser Mme le Maire à passer commande et ordonnancer cette dépense qui sera inscrite au budget.**

DCM 2024/071– SALLE DE CONVIVIALITÉ **AVENANTS DE PROLONGATION DE DÉLAI D'EXÉCUTION**

Le maître d'œuvre a constaté la survenance de difficultés imprévues au cours du chantier de réhabilitation et agrandissement de la salle de convivialité.

Les premiers ordres de service ont été notifiés avec une durée de travaux de huit mois:

- Le 05/12/2023 pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15
- Le 16/02/2024 pour les lots 10, 11 et 16

Aussi il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution de

- 6 mois et 1 semaine pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15
- 4 mois pour les lots 10, 11 et 16

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident par 11 voix pour :

- **De valider les avenants de prolongation du délai d'exécution du chantier de réhabilitation-agrandissement de la salle de convivialité ;**
- **De prendre acte de la fin des prestations au 12 février 2025. Tout dépassement de ce délai fera l'objet de pénalités de retard tel que prévu à l'article 12.1 du CCAP;**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire et la mener à bien.**

FEU D'ARTIFICES 2025

Les élus à l'unanimité renouvellent leur confiance à la société Pyroconcept et fixent la date du feu d'artifices 2025 au samedi 05 juillet.

URBANISME-

VENTE D'UN TERRAIN ET AVIS SUR PARCELLES ATTENANTES

La parcelle ZH 88 de 1184 m2 appartenant à la commune a fait l'objet d'un CU opérationnel positif le 22/10/2024. Il peut donc être mis en vente comme terrain à bâtir.

Le prix de vente proposé est de 8 à 10 €/m2. Cette proposition n'est pas soumise au vote.

La parcelle attenante ZH 60 de 2.000 m2 a vu le CUB refusé pour classement agricole.

Le conseil souhaite :

- Qu'une étude globale d'urbanisation soit menée sur le secteur (ZH 88- 60- 2)
- Revoir le classement agricole de la parcelle ZH 2 auprès du CDPENAF
- Déposer un nouveau CU opérationnel pour l'ensemble de la zone

Après cette étude, la commune pourrait acheter la parcelle ZH 60 et réaliser une opération immobilière.
Proposition à revoir lors d'un prochain conseil.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS CATV AU SYNDICAT DE LA BRENNE

La CATV ayant la compétence GEMAPI, elle siègera au sein du syndicat mixte de la Brenne
Et bénéficiera de 3 titulaires (dont M. Bonhomme élu CATV/GEMAPI) et 3 suppléants
Ont été désignés en conseil communautaire le 18/11

- Titulaires M. Bonhomme, M. Roger (St Amand), Mme Cintrat (Aathon)
- Suppléants M. Trimardeau, M. Bardet (Prunay), *reste 1 suppléant à nommer*

Le conseil municipal valide la nomination de Mme Cintrat, membre titulaire.
Il n'y a pas de candidat pour être suppléant.
Cette décision sera transmise à la CATV.

QUESTIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS :

- L'association les p'tites canailles souhaite lancer un projet de cinéma en plein air avec le Cafôton et le comité des fêtes en mai/juin 2025. Elle sollicite le soutien financier de la commune.
Une nouvelle réunion est programmée le 05/12 sur ce sujet.
- RDV avec des membres du Cafôton le 15/11 sur la situation financière de l'association.
Une demande de subvention exceptionnelle et d'occupation de l'étage pourrait être déposée.
A voir leur bilan financier.
- RDV le 25/11 avec 2 micro entrepreneuses : visite du local au-dessus du Cafoton pour un projet d'installation de leurs cabinets- Possibilité d'un 3^{ème} occupant. La commune pourrait :
 - o Proposer un bail professionnel individuel
 - o Réaliser de petits travaux de réhabilitation (peintures, rénovation du parquet...)

Un accord de principe est donné par les 10 élus présents pour lancer les travaux.
Le vote effectif sera réalisé au prochain conseil

SALLE : Pour information les travaux sont partiellement bloqués dans l'attente de la pose des portes par l'entreprise Laforest.

La CARSAT s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 100.000 € à la commune.

Date du prochain conseil : Le mercredi 18/12/2024

Conformément aux débats, le 29 Novembre 2024

et approuvé en conseil le 18/12/2024

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



Mme la secrétaire de séance
Nathalie FOUSSEREAU

